

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 21 décembre 2015**

Le 21 décembre 2015 le Conseil Municipal de la commune de Belpech s'est réuni sous la Présidence de Monsieur VIDAL Pierre, Maire.

Etaient présents : VIDAL Pierre, MAURETTE Sylviane, REMOLA Christophe, VILESPY Estelle, FELIU Joseph, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, BENAZETH Céline, ROUZES Régine, ARMENGAUD Pierre Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusés : FONTES Frédéric, BELONDRADE Sandrine, BLANC-MONTERO Nicole, FOURES Jean-Robert, BOURGEGEIS Bruno

BELONDRADE Sandrine a donné pouvoir à Céline BENAZETH
BLANC-MONTERO Nicole a donné pouvoir à Christine CROS
FOURES Jean-Robert a donné pouvoir à Estelle VILLESPY

Madame Estelle Vilespsy a été élue secrétaire de séance,

Ordre du jour

- Subvention Comité Fêtes pour la foire
 - Maison médicale : avenant N° 1 - lot n° 1 terrassement –gros œuvre – maçonnerie
 - Rue Tournefeuille délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux sur le domaine routier départemental
 - Modification statutaire Communauté de communes Piège Lauragais Malepère/compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens de l'article L.1425-1 du CGCT
 - SYADEN : Sécurisation BT Moulin sur poste Belesta – approbation du projet – autorisation signature maîtrise d'ouvrage
 - Opération façade : proposition subvention
 - Aliénation chemins – résultat enquête publique
 - Questions diverses
-

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 octobre 2015.

Régine ROUZES précise qu'elle avait demandé « le nom des professionnels qui avaient signé le bail pour la maison de santé. Estelle Vilespy lui avait répondu que certains praticiens ont demandé à ce que leur installation à Belpech ne soit pas divulguée pour le moment, le temps qu'ils préviennent eux même leur patientèle. »

Cette précision sera rajoutée sur le compte rendu.

Pierre Armengaud dit qu'il a demandé une modification. Pierre Vidal lui répond que sa demande a été prise en compte.

Aucune autre remarque n'étant formulée, ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.

Subvention exceptionnelle comité des Fêtes pour la Foire au Gras

Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention au comité des fêtes d'un montant de 997 € représentant le montant des droits de place ainsi que les repas offerts par la mairie lors de la foire au gras

Le Conseil Municipal vote cette subvention à l'unanimité des membres présents.

Maison Médicale :

Avenant n° 1 – lot n° 1 – Terrassement - Gros œuvre – maçonnerie

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 1 pour le lot n° 1 Terrassement, Gros œuvre, maçonnerie.

Les travaux supplémentaires sont :

La modification de hauteur de décapage

La réalisation d'un dallage béton dans le patio

La réalisation d'un local compresseur pour les besoins du cabinet dentaire

Le montant des travaux supplémentaires est de 5 852,81 € H.T. soit 7,65 % du montant du lot n° 1

Le nouveau montant du marché pour le lot n° 1 sera donc de 82 348,70 € H.T.

Le Conseil municipal approuve cet avenant à l'unanimité.

Rue Tournefeuille – délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux sur le domaine public routier départemental

Afin de mener à bien les travaux de voirie Rue Tournefeuille nous devons :

- solliciter auprès du département, qui est gestionnaire de la voie, la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux sur le domaine public routier départemental.
- Définir la charge de l'entretien et des responsabilités relatives aux ouvrages créés.

Monsieur le maire demande l'autorisation de signer la convention avec le département reprenant ces termes.

Le Conseil municipal donne cette autorisation à l'unanimité.

Modification statutaire de la communauté de communes

La communauté de communes par délibération en date du 27 octobre 2015 a modifié l'article 3 de ses statuts.

Le conseil communautaire demande aux communes membres :

- De se prononcer sur cette modification :

« Intégration de la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales, en déclarant un intérêt communautaire attaché à cette compétence »

- De valider le principe d'une adhésion au SYADEN qui exerce cette compétence à titre optionnel en complément de la compétence d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité

Régine Rouzes dit qu'étant donné que le conseil communautaire a voté cette décision, on ne peut que l'accepter.

Pierre Vidal précise que le SYADEN est compétent dans ce domaine et qu'il est normal que la communauté adhère à cet organisme.

Le Conseil Municipal accepte cette modification à l'unanimité.

SYADEN :

Sécurisation Basse Tension le Moulin à Labastide (programme 2013)

Monsieur le Maire rappelle que des travaux sur le réseau électrique au Hameau de Labastide Couloumat secteur Salamous – Garrigou ont été réalisés ces dernières années. Il reste à sécuriser le secteur du Moulin.

Montant des travaux :	34 000 €
Maitrise d'œuvre imprévus	7 000 €
Total H.T.	41 000 €

Participation de la commune

Frais de dossiers	2 050 €
Travaux	2 050 €
Total	4 100 €

Le Conseil Municipal donne son accord pour ces travaux.

Mise en place d'un transformateur Chemin des Mariages

Monsieur le Maire rappelle que fort de ses expériences dans les chantiers qui ont vu le jour ces derniers temps, il constate qu'il y a toujours des problèmes lorsqu'il faut raccorder les bâtiments aux divers réseaux. Il a donc rencontré les responsables du SYADEN afin de prévoir le branchement de la Maison Médicale dans les plus brefs délais.

Le technicien s'est déplacé afin d'étudier le projet. Il s'avère que pour alimenter correctement le secteur et d'anticiper l'urbanisation future du secteur il est conseillé d'installer un nouveau poste.

Le montant des travaux se décompose comme suit :

Réseau électrique :	99 600 € T.T.C.
Travaux d'éclairage public :	4 800 € T.T.C.
Travaux de communication électronique :	12 000 € T.T.C.

La participation de la commune est de :

Frais de dossier : **4 150 €**

Réseau électrique :	8 300 €
Travaux d'éclairage public :	4 800 €
Travaux Communications électroniques :	12 000 €

Soit : **25 100 €**

La subvention estimative du SYADEN pour les travaux d'éclairage public s'élève à 2 400 €.

Le Conseil Municipal donne son accord sur ce projet à l'unanimité.

Opération façade

Sur proposition de la commission il est décidé à l'unanimité d'accorder une subvention « façade » d'un montant de 4 000 € (2 000 € pour la façade et 2 000 € pour la devanture) à la SCI CORNEE pour la réfection de la façade de la future boulangerie, Place de l'oratoire.

Monsieur le Maire précise qu'une autre demande a été étudiée par la commission, mais le dossier n'étant pas complet il est ajourné.

Aliénation terrain – résultat enquête publique

Le Commissaire enquêteur a remis son rapport d'enquête avec un avis favorable au déclassement du chemin de Labourdette de Laffont et d'une partie du chemin de Ferran.

Un courrier sera envoyé aux riverains afin de connaître leur intention concernant l'acquisition de ces chemins.

Le conseil municipal fixe le prix de vente à 460 € l'hectare et précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Jean Christophe Mario précise que lorsque la vente aura été réalisée il faudra penser à enlever la partie du chemin de Ferran au linéaire des chemins transférés à la Communauté de Communes

QUESTIONS DIVERSES

Projet City Stade lancement consultation

Christophe Rémola informe que le dossier de consultation concernant l'installation d'un city stade est prêt à être envoyé aux entreprises. Trois fournisseurs seront consultés :

- Agor Espace
- Kaso
- Cazal Sport

Lieu d'implantation :

La commission après avoir examiné les observations formulées pense que l'emplacement idéal est d'implanter ce city stade sur la plateforme du skate parc. En effet c'est endroit est situé proche des infrastructures, école pour le sport, salle multi-génération...

De plus la dalle est déjà réalisée ce qui va considérablement diminuer le coût de l'opération.

L'emplacement prévu initialement présente plus d'inconvénients, tout d'abord le coût (réalisation d'une dalle) sécurisation par rapport à la route départementale, chemin d'accès, éloignement par rapport au village...

Le skate parc sera dans un premier temps enlevé. Il y aura la possibilité de l'implanter, après avoir réalisé une dalle en enrobé, entre le puits canadien de la cantine et la haie. Il faudrait réaliser une dalle plus petite.

Régine Rouzes demande à Christophe Rémola s'il pense que le City Stade implanté à la place du skate va amoindrir les nuisances sonores.

Christophe Rémola précise qu'il y aura un gazon synthétique, ce qui amortira le bruit. Il est allé voir 2 city situés en plein cœur de village et qu'il n'y a pas de problème. C'est d'ailleurs la raison d'être de ce genre d'équipement d'être installés dans la commune et non à l'extérieur. La cohérence avec les équipements sportifs situés à côté doit prévaloir.

Sylviane Maurette dit qu'il n'y aura pas d'éclairage, ce qui limitera la nuisance sonore nocturne.

Céline Bénazeth souligne la possibilité de surveillance des enfants, lorsque la salle multi-génération est louée. Alors que, si le city stade se situe avenue du pont de l'Hers, les parents ne vont pas laisser les enfants seuls au city stade alors qu'ils sont à la salle multi-génération.

Pierre Armengaud souligne que l'on a acheté un terrain pour ça.

Pierre Vidal répond que le terrain trouvera toujours une utilité, en particulier dans le cadre du projet de l'Hers et qu'il est bon que la commune ait une réserve foncière.

Maisons décorées

Sylviane Maurette informe que le jury passera le 22 décembre pour les maisons et vitrines décorées pour Noël.

Ce jury est composé d'enfants (14 au total entre 8 et 15 ans)

Les critères de sélections sont : les couleurs, l'originalité et l'ensemble.

6 commerces participent et 11 particuliers pour les maisons.

Colis de Noël

Pierre Vidal demande comme chaque année des volontaires pour la distribution des colis de Noël. Dans la mesure de leur disponibilité l'ensemble des conseillers participeront à cette distribution et viendront récupérer les colis en mairie.

Anciens ateliers municipaux

Pierre Vidal demande au conseil de réfléchir sur le devenir des anciens ateliers municipaux Rue des Fonts Jumelles pour une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Local ancienne perception

Régine Rouzes demande où en est la vente de l'ancienne perception.

Pierre Vidal dit qu'il n'y a pas eu de propositions. 2 ou 3 visites ont été effectuées, mais il n'y a pas eu de suite. Si c'est immeuble ne se vend pas, on peut imaginer un projet de restauration.

Pierre Armengaud demande d'enlever l'herbe sur le balcon, cela ne coûte rien et serait plus esthétique.

Eglise

Pierre Vidal a rencontré l'entreprise qui doit effectuer les travaux sur les murs de l'Eglise et les toitures des chapelles afin de bien vérifier les prestations qui sont indiquées sur le devis. Seule la toiture d'une chapelle était prévue, il a demandé d'inclure les 3 chapelles situées pour ne pas avoir à revenir sur ce chantier dans quelques mois.

Il a également demandé pour le nettoyage de la grande façade, mais l'opération est trop coûteuse. Pour l'instant il ne sera procédé qu'aux travaux prévus dans le devis.

En ce qui concerne le désherbage l'entreprise a précisé que cela était inutile, les produits autorisés pour ce type de travaux sont inefficaces.

Milieu associatif

Pierre Vidal souligne le dynamisme du milieu associatif de la commune. Les associations sont très demandeuses mais il faut gérer la commune en bon père de famille et être attentif aux investissements. Il faut être équitable avec toutes les associations. Toutes comptent, c'est un ensemble. Les subventions données ne sont pas négligeables et supérieures aux subventions attribuées dans des communes de même importance que la nôtre

Christophe Rémola dit qu'il faudrait faire l'inventaire de ce qui est dépensé pour chaque association sur l'ensemble du budget (en fonctionnement et en investissement) : subvention, mise à disposition de salle, travaux....

Pierre Vidal informe qu'il y a un problème à l'éclairage au stade. L'entreprise Dandine n'arrive pas à avoir le matériel pour réparer le transformateur. Il a été fait appel à l'entreprise Robert.

Circulation école

Sylviane Maurette informe de la mise en place à compter de la rentrée de janvier d'une nouvelle circulation autour de l'école.

Estelle Vilespy précise qu'après avoir sollicité l'accord du service des transports scolaires du Département par l'intermédiaire de M. ESTEBANES, l'ensemble des arrêts de bus seront rapidement positionnés Rue Saint Joseph, dans la portion interdite à la circulation, réservée aux

transports scolaires. Pour les transports scolaires de l'école de Belpech, ce nouveau dispositif débutera dès la rentrée de janvier.

Divers :

Pierre Armengaud rejoint les propos de Pierre Vidal en ce qui concerne les associations et confirme que la municipalité de Belpech aide bien le milieu associatif de la commune en comparaison avec d'autres communes.

Protocole Mairie :

1/ Pierre Armengaud demande à Pierre Vidal c'était voulu de sa part de ne pas être intervenu le 11 novembre après la cérémonie afin de remercier les acteurs de cette soirée.

Pierre Vidal dit que c'était volontaire et que le Maire n'intervient jamais à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre, qu'il l'a fait par la suite dans le journal de la mairie et qu'il l'avait fait lors de l'inauguration de l'exposition.

Sylviane Maurette lui avait conseillé d'intervenir à la fin de la cérémonie, mais devant l'ampleur de cette cérémonie et l'émotion soulevée, il n'y avait rien de plus à dire, il a préféré laisser aux organisateurs le soin de clôturer cette soirée.

2/ D'autre part lors de la venue de M. GACHASSIN était-il prévu de lui remettre un cadeau ?

Un livre de la société d'histoire lui a été remis à la salle polyvalente.

Pierre Armengaud dit que cela aurait dû se faire au tennis.

Pierre Vidal et Sylviane Maurette précisent qu'il n'avait pas été invité par la Mairie.

Pierre Vidal précise qu'il n'a pas été l'organisateur de cette venue, que les responsables du tennis lui ont fait part de la venue de M. GACHASSIN et lui ont proposé d'être là.

Régine Rouzes déplore le fait que la cérémonie au tennis se soit déroulée en même temps que la remise du Trophée Verdale.

Pierre Vidal regrette que les responsables du tennis aient profité de la venue de M. GACHASSIN pour revenir sans cesse sur les demandes d'équipements : l'éclairage, la salle polyvalente....

Contrairement à ce qui a été publié sur le journal « la dépêche », il ne s'est pas engagé à réaliser les travaux d'éclairage, de fermeture de la terrasse, mais il a promis d'étudier ces demandes sur la base des conseils techniques fournis par la FFT et des devis qui seront présentés en conseil municipal.

Suite à cette séance du 21 décembre 2015, Monsieur Pierre Armengaud, Conseiller Municipal, a formulé plusieurs remarques et sollicité quelques modifications par mail dont l'objet est reproduit ci-dessous, reçu en mairie le 03 janvier 2016.

Objet : modifications conseil municipal du 21 12 2015 plus une demande pouvoir a présenter

Comme les textes le prévoient, Monsieur le Maire de Belpech a soumis ces remarques et demandes au Conseil Municipal en séance du 16 février 2016.

Elles ont fait l'objet d'une lecture in-extenso et d'une réponse présentée par Madame Estelle Villespy, Adjointe au Maire, qui avait été nommée secrétaire de séance le 21 décembre 2015.

L'intégralité des remarques écrites et des réponses apportées est reproduite ci-dessous :

« Nous avons bien pris connaissance de ta demande de modification du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2015, transmise par mail.

Je tiens immédiatement à te rassurer, mon cher Pierre, j'ai parfaitement compris ta requête.

C'est pourquoi, pour te satisfaire, je vais donner lecture de l'intégralité de tes demandes. Elles seront retranscrites « mot pour mot » dans le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2015, ainsi que l'intégralité de la réponse que je vais y apporter, point par point.

Ensuite, Monsieur le Maire soumettra ta demande de modification, puis le procès-verbal, à l'approbation du conseil.

Enfin, nous pourrons procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1. Tu as donc écrit :

« Bonjour Christine et meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2016

Ci-joint, je renouvelle une modification c'est à croire que Mme Villespy n'a pas bien compris ma requête concernant l'avant dernier compte rendu du conseil municipal du 29 octobre 2015.

Modification Protocole Mairie

Pierre Armengaud demande à Pierre Vidal POURQUOI aucun remerciement n'a été prononcé lors de la cérémonie du 11 Novembre. Il aurait été de bon augure de le faire au nom du Conseil Municipal, et surtout de remercier les enfants qui ont participé avec beaucoup de travail et d'implication à ce moment de recueillement Est-ce un acte volontaire afin de ne pas remercier l'association d'histoire et ses bénévoles ?

Je souhaiterais comprendre, pourquoi Monsieur le Maire doit se concerter auprès de deux adjointes pour savoir s'il remercie avant le contenu et le contenant de cette cérémonie ? Ne doit-il pas tenir son rôle de premier magistrat ?

Modification en suivant

Je précise que j'ai déjà averti lors de ma dernière modification de compte rendu d'arrêter au sein du conseil municipal le « Armengaud bashing » puis également de retranscrire les dialogues exacts me concernant lors des conseils municipaux, ma demande n'est pas prise en compte, que dois-je en conclure ?

Pierre Armengaud demande POURQUOI aucun cadeau n'a été remis au Président de la fédération française de tennis, au moment même de la cérémonie du club house ... »

Je laisse à chacun le soin de juger s'il est raisonnable d'écrire qu'il s'exerce du « Armengaud bashing » au sein du Conseil municipal...

Concernant la question du procès-verbal, que disent les textes ?

Il existe deux types de documents officiels qui ont pour objet de transcrire les décisions du conseil municipal : Le compte-rendu et le procès-verbal.

Il est d'usage, dans la majorité des collectivités, de n'écrire qu'un seul document qui tient lieu à la fois de compte-rendu et de procès-verbal. C'est le cas à Belpech.

Je vais rapidement vous exposer la différence entre ces deux documents. C'est important pour bien comprendre l'utilité de chacun.

LE PROCES-VERBAL :

La jurisprudence du Conseil d'Etat est constante depuis 1905 : Le conseil municipal est maître de la rédaction des procès-verbaux de ses séances.

Aucune disposition législative ou réglementaire ne précise les mentions qui doivent être portées aux procès-verbaux. Cela a été confirmé de manière permanente, tant par le conseil d'état que par les réponses ministérielles.

Rien n'impose de mentionner au procès-verbal les diverses interventions, mais il est d'usage que les opinions exprimées soient au moins résumées. Ce document est destiné à être archivé avec les délibérations. Il permet de conserver une trace du déroulement des séances et de la teneur générale des débats.

Sa communication peut en être demandée par toute personne, mais il ne constitue pas une mesure de publicité des délibérations.

Le procès-verbal de chaque séance doit être adopté par le conseil au commencement de la séance suivante. Tout membre qui croit y découvrir une lacune ou une inexactitude peut en réclamer la rectification.

En cas de contestation, l'assemblée décide à la majorité s'il y a lieu de rectifier le procès-verbal, ou non.

LE COMPTE-RENDU :

Le compte rendu de la séance est un document plus succinct qui retrace les décisions prises par le conseil municipal sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sans détailler les débats.

Il appartient au maire de préparer ce compte-rendu et de procéder à sa publication.

Ce compte rendu est principalement destiné à informer le public des décisions prises par le conseil municipal. Il sert également au déclenchement des délais de recours contentieux à l'encontre des délibérations.

Revenons à la question de savoir si ta requête a bien été comprise, la réponse est OUI : Tu demandes la transcription intégrale de tes interventions.

Mais, le problème n'est pas de savoir si l'intégralité de TES PROPOS a bien été rapportée.

Il s'agit de savoir si l'intégralité de L'ENSEMBLE DES INTERVENTIONS a bien été rapportée. Puisque nous devons assurer une égalité de traitement entre tous les conseillers municipaux.

Alors, la réponse est NON : Je ne transcris pas l'intégralité des débats. Je m'applique à transcrire la teneur générale des échanges, comme la jurisprudence nous y invite.

Pour conclure sur les demandes de modification :

J'attire votre attention à tous sur le fait que les demandes présentées par Pierre Armengaud ne portent pas sur les délibérations du conseil, mais sur des sujets abordés en questions diverses, qui n'ont donc entraîné aucune décision du conseil.

Vous conviendrez sans doute que les modifications demandées ne modifient pas fondamentalement le sens des questions qui ont été transcrites. Celles-ci n'attendaient d'ailleurs pas vraiment de réponse, elles n'avaient pour objet que de faire connaître un désaccord sur l'attitude de Monsieur le Maire.

Au fond, il s'agissait sûrement de démontrer :

- Que Monsieur le Maire avait « mal fait » de ne pas intervenir à l'issue de la cérémonie du souvenir organisée par la Société d'Histoire et les Anciens Combattants, le 11 novembre 2015.
- et
- Que le présent remis à Monsieur Gachassin, lors de sa venue à Belpech, aurait dû lui être offert au club house du TCB plutôt que dans la salle des fêtes.

Finalement, je ne crois pas que la formulation de la question inscrite dans le procès-verbal porte atteinte à la bonne compréhension du propos qui a été tenu.

Pour toutes ces raisons, je propose donc à Monsieur le Maire de soumettre au Conseil l'approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2015, non modifié.

Ce débat autour des procès-verbaux du conseil municipal dure depuis bientôt 2 ans !

Tous les procès-verbaux depuis le début de ce mandat ont fait l'objet de demandes de modifications. Je suis manifestement une piètre secrétaire de séance !

Au-delà de la plaisanterie, ceci nuit à la bonne publicité des décisions du conseil :

Il nous est arrivé de publier plusieurs versions de procès-verbaux, successivement, après avoir reçu plusieurs demandes de modifications.

Pour ne pas froisser les susceptibilités, nous en sommes arrivés à ne plus diffuser ce fameux procès-verbal sur le site internet, dans l'attente de son approbation au conseil suivant. Ce qui retarde considérablement l'information du public sur les décisions prises par le conseil municipal !

A partir de cette séance, nous en reviendrons donc à l'application stricte des textes :

- Un compte-rendu sera rédigé et diffusé immédiatement après chaque séance du conseil municipal. Il transcrira les décisions prises et les votes obtenus pour chaque décision, sans aucune mention des débats.
- Un procès-verbal sera rédigé et soumis au vote du conseil lors de la séance suivante. Toutes les demandes de modifications seront soumises à l'approbation du conseil.

2. Pour répondre à la suite de ta requête, je te propose de reprendre la lecture du message envoyé :

« D'autre part

Je note une fois de plus, que la mauvaise information est sur la page face book de la Mairie concernant la venue de Monsieur Gachassin. Du partenariat de trophée en bois avec le TCB et mon entreprise, bien que ne mélangeant pas les genres, il est important pour chacun d'entre nous de faire la part des choses et de plus au sein du Conseil Municipal.

Il n'y a pas une phrase ni un mot ni une photo ni une virgule sur ce partenariat qui a tout de même un coût financier. C'est à dégouter les initiatives d'entreprises et de partenariat au sein de cette commune.

Encore une fois c'est pathétique de la part de certains élus au sein du Conseil Municipal, qui montre bien que certaines entreprises artisanales ne sont pas les bienvenues sur la commune de Belpech (les panneaux rouges d'indication en sont encore une preuve de ne pas promouvoir le peu d'entreprises qui sont implantées sur notre commune).

Faut-il faire un chèque de 5000 € pour un club sportif ou association pour avoir une ligne sur la communication de la Mairie ? »

Je ne m'attarderai pas sur les commentaires désobligeants et les sous-entendus financiers de tes propos.

Je remarque simplement que, ni la presse locale sur internet, ni le blog du TCB dont tu revendiques le partenariat, ni même le site de ton entreprise, c'est un comble, ne mentionnent cet évènement.

Il y a une règle absolue en communication : On ne peut pas assurer la diffusion d'informations que l'on ne détient pas !

A l'avenir, plutôt que de reprocher à la mairie d'avoir omis une information, je t'invite à envoyer un article et une photo d'illustration sur la messagerie qui a été créée spécialement pour cet usage.

Si besoin, je te rappelle l'adresse : journal.belpech@gmail.com

Contrairement à ce que tu soutiens, TOUT ce qui peut mettre en valeur le village et faire connaître Belpech positivement, est gracieusement partagé sur les supports de communication de la mairie.

Je tiens à te faire remarquer que je n'ai pas attendu tes revendications pour mettre en avant les articles et reportages concernant ton entreprise :

- Le 28 juillet 2015, j'ai partagé la publication de la page « Marque Pays Cathare » qui faisait un focus sur ton activité : 196 personnes atteintes.
- Le 27 septembre 2015, j'ai partagé le reportage dont tu faisais l'objet, diffusé par le JT de 13h sur TF1 : 1735 personnes atteintes. Je ne crois pas que tu ais cliqué « j'aime » !

Mais je n'ai rien trouvé sur le trophée offert à Jean Gachassin ! J'en suis désolée.

3. Enfin, nous arrivons à la dernière partie de ton message :

« *Demande.*

Veillez me faire parvenir par retour de mail les preuves écrites signées des pouvoirs signés et datés de Belondrade Sandrine pour Celine Benazeth Blanc Montero Nicole pour Christine Cros Foures Jean Robert pour Estelle Villespy.

Depuis la mise en place du Conseil Municipal, aucun pouvoir signé et daté n a été présenté et distribué pour vérification d'usage à chaque conseiller municipal.

Je rappelle tout de même que des absences au sein d'un conseil municipal depuis le 24 juillet 2014, trouble le bon fonctionnement citoyen et républicain de notre commune, bien qu'il n'existe aucun texte de loi sur l'absence récurrente de conseiller municipal.

Merci Christine de faire le nécessaire

Dans l'attente de la correction et des pouvoirs signés et datés et en te remerciant

Bien à toi »

Pour répondre à ton inquiétude, bien légitime, Christine t'a immédiatement envoyé par mail les pouvoirs qui avaient été signés pour cette séance.

Il est important de préciser que ces pouvoirs étaient posés sur la table du conseil, à la disposition de quiconque les auraient demandés, comme à chaque séance.

Ces pouvoirs n'ont pas à être distribués à chaque conseiller municipal pour vérification. Tu peux demander à les voir en début de séance, si tel est ton souhait.

Enfin, je ne répondrai pas sur la question des absences puisque tu y réponds toi-même dans ta question. Je ferais simplement remarquer que ce qui s'applique au mandat municipal, s'applique de la même manière au mandat intercommunal...

Peut-être devrais-tu faire le compte de tes propres absences aux réunions de la Communauté de Communes, en 2015 et tout récemment en 2016...

Tu remarqueras que personne ne s'était permis de te faire le moindre reproche, mais puisque tu abordes le sujet...je te retourne la question :

Peut-on considérer que cela « *trouble le bon fonctionnement citoyen et républicain* » ?

J'espère avoir répondu à tes interrogations. Nous pouvons passer à l'approbation des demandes de modifications, puis au vote du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2015 et à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Avant de passer au vote, Bruno Bourgeais intervient pour demander une relecture des passages contestés et des demandes formulées, afin de se faire une opinion éclairée.

- Demande de modification :
contre : 13 / pour : 2 – la demande de modification est rejetée.
- Approbation du procès-verbal du 21/12/2015 :
contre : 2 / pour : 13 – le procès-verbal est adopté à la majorité des membres présents.